



Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Boulogne/mer
Canton d'Outreau

Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

Conseillers en exercice : 13
Présents : 6
Excusé(s)/Absent(s) : 3
Procurations : 3
Absents : 4
Quorum : 7

Délibération du Conseil Municipal n°2025-04 Du 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du sept avril deux mil vingt-cinq, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de Madame Tartare Isabelle, Madame Feutry Valérie, de Messieurs Seillier David, Caplier Julien, Poquet Sébastien, Montador Gilles, Joly Michel

Absents excusés : Madame Tartare Isabelle, Madame Feutry Valérie, Monsieur Joly Michel, Madame Tartare Isabelle donne procuration à Madame Wattez Monique, Madame Feutry Valérie donne procuration à Monsieur Hennequin Yves, Monsieur Joly Michel donne procuration à Monsieur Triquet Dominique.

Monsieur Debove Bruno est désigné secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire demande à Madame Wattez, adjointe aux finances, de présenter une note synthétique conforme aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015,

Après délibération, l'assemblée décide, à l'unanimité :

Vu la décision du Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique de l'année 2024,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal portant sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Vu la note de présentation synthétique jointe au budget primitif retraçant les informations financières essentielles conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les explications de Madame Wattez, adjointe aux finances,

- D'approuver le budget primitif 2025 de la Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne arrêté en dépenses et en recettes à :

BUDGET PRIMITIF 2025	
Section de fonctionnement	852 408.62 €
Section d'investissement	2 605 802.42 €

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216204461-20250411-202504-DE

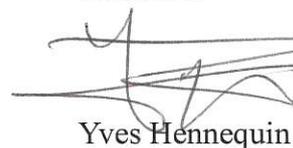
Et dont l'équilibre général se présente comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2025		
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Opérations réelles	852 408.62 €	689 418.58 €
Résultat reporté	-	162 990.04 €
INVESTISSEMENT		
Restes à réaliser exercice précédent	-	-
Opérations réelles	2 605 802.42 €	2 276 529.57 €
Résultat reporté	-	329 272.85 €

Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire



Yves Hennequin



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal par le site « télérecours citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2025

Application agréée E-legalite.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

Bordereau de dépôt des documents budgétaires valant accusé de réception à établir en double exemplaire

CE DOCUMENT EST A REMPLIR PAR LA COLLECTIVITE

Nom de la collectivité :

COMMUNE D'HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE – ANNEE 2025

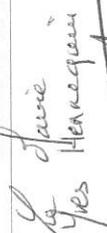
Nature du document	Principal *	Eau *	Assainissement	Camping *	Lotissement *	ZAC *	Autre (préciser)	Autre (préciser)	Autre (préciser)
- Budget primitif	x								
- Compte Financier Unique	x								
Délibération d'affectation des résultats	x								
Délibération d'approbation du compte administratif									
- Compte de gestion									
Délibération d'approbation du compte de gestion									
- Budget supplémentaire									

Joindre les cases se rapportant aux documents déposés.

Observations éventuelles (cadre réservé à l'administration) :

11 AVR. 2025

Cachet de la collectivité et signature du maire ou du président





Cachet de la préfecture ou de la sous-préfecture et date de réception

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2025

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2025

Application agréée E-legalite.com